

## Informations de base

**2025/0407(COD)**

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)  
Décision

Habiller l'Autriche à modifier son accord bilatéral existant de transport routier avec la Suisse en vue d'autoriser les transports de cabotage lors de la prestation de services de transport international routier de voyageurs par autocars et autobus dans les régions frontalières entre les deux pays

### Subject


3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises  
3.20.15.04 Coopération et accords de transport routier

### Zone géographique

Autriche  
Suisse

En attente de la décision de la commission parlementaire

## Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
18/12/2025	Publication de la proposition législative	COM(2025)0773 	Résumé
27/01/2026	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
03/06/2026	Vote en commission, 1ère lecture		